

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date et heure de la séance : 14 décembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 6

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 22/12/14/002

OBJET : Projet de restructuration du groupe scolaire Barbusse secteur Les Fontenilles - Tranche Optionnelle A «Pôle élémentaire» : Validation de l'Avant-Projet Définitif, du plan de financement prévisionnel - Demandes de subvention.

Dans la continuité des travaux de la tranche ferme, construction du restaurant scolaire et de l'espace périscolaire, il a été décidé de lancer l'opération de construction de l'école élémentaire.

Monsieur PRESLE informe le Conseil Municipal que pendant l'année 2022, les études de maîtrise d'œuvre de la tranche optionnelle A pour la construction du pôle élémentaire ont été réalisées.

L'affermissement de la tranche optionnelle A a été notifiée au maître d'œuvre le 1^{er} août 2022 pour un lancement des études au 5 août 2022.

Ce projet prévoit la reconstruction des salles de classes et d'activités scolaires en lieu et place des deux bâtiments élémentaires actuels (G1 et G2), ainsi que l'intégration du RASED dans ce nouveau bâtiment. L'objectif est que cette nouvelle école élémentaire soit fonctionnelle et accessible à tous et, surtout performante énergétiquement. Un second parking de 31 places sera aménagé, en complément du premier parking de 12 places prévu dans la tranche 1.

Cette construction du pôle élémentaire se fera dans le prolongement du bâti de la phase 1 au niveau de la liaison couverte s'achevant à l'été 2023.

En amont du démarrage de la tranche optionnelle A, les bâtiments actuels de la cantine, de la chaufferie et du G1 seront démolis. Quant au bâtiment G2, il devra subir de légères modifications pour recevoir les élèves de l'école élémentaire pendant l'année scolaire 2023/2024.

Les plans techniques proposés au stade de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) par le maître d'œuvre Marcillon Thuilier Architectes ont été validés par la commune en comité de pilotage le 12 Septembre 2022.

Pour rappel, le montant des travaux à la phase Avant-Projet Sommaire (A.P.S) était de 3 345 462 € HT (valeur mars 2021).

Le montant des travaux à la phase A.P.D s'élèvent à 3 350 201 € HT (valeur mars 2021).

Des éléments complémentaires non prévus initialement au programme ont été ajoutés par le maître d'ouvrage. Il s'agit de l'aménagement du parking extérieur de 31 places et de la mise en place d'une ventilation sur détection de présence dans les classes.

Avec la prise en compte de ces éléments, l'enveloppe de travaux de la tranche optionnelle A est donc arrêtée au montant de 3 518 843 € HT (valeur mars 2021).

Dans le cadre des demandes de subventions et afin de tenir compte de l'inflation qui touche durement les prix de la construction, le montant A.P.D valeur mars 2021 a été actualisé selon les indices nationaux à la valeur septembre 2022 et s'élève donc à 3 901 080 €.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche optionnel A est le suivant :

	Montant prévisionnel de dépenses (en HT)		Montant prévisionnel de recettes espérées
Travaux	3 901 080 € <i>(valeur septembre 2022)</i>	Europe – FEDER	1 600 000 €
Maîtrise d'œuvre	546 151 €	Etat - DETR 2023	850 000 €
Contrôle Technique	4 171 €	Etat - DSIL 2023	670 000 €
Coordinateur SPS	5 354 €	Département - FIC 2023	250 000 €
Etudes géotechniques	2 000 €	Région - Filière bois	100 000 €
Diagnostic amiante	1 355 €	Métropole - Fonds de soutien Métropolitain	90 000 €
		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	8 000 €
		Autofinancement	892 111 €
Total dépenses	4 460 111 €	Total recettes	4 460 111 €

Monsieur PRESLE indique que ce point a été présenté à la Commission «Finances, urbanisme et aménagement du territoire» le lundi 5 décembre.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Valider l'Avant-projet Définitif et son estimation financière ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint aux finances à constituer et à déposer un dossier de demandes de subvention auprès de tous les partenaires financiers.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.